

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 JUIN 2020

Convocation : 11 juin 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 17 juin, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire.

Présents : N. Velin, A. Laï Cheong, A. Delencre, F. Carle, C. Guilhaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine, Ph. Glanard, A. Caye Courtois, J. Colas, M. Volza, J. Posnic

Absents excusés : D. Meuleau (pouvoir à J. Posnic) Ph. Gaillard

Secrétaire de séance : A. Laï Cheong

Le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal modifié à ce jour.

TAUX DE FISCALITÉ

Afin de permettre la réalisation du budget communal, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition directe comme suit :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti	20,04 %	20,04 %	120 801 €
Foncier non bâti	27,30 %	27,30 %	22 932 €

DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation au maire dans les domaines suivants :

- ✓ passation des marchés sans formalités préalables,
- ✓ délivrance et reprise des concessions dans le cimetière,
- ✓ exercice du droit de préemption urbain,
- ✓ passation de contrats d'assurance,
- ✓ autorisation de renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de désigner pour la commission communale des impôts directs :

Type	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Hors commune	SCHLUMBERGER Gregoire	CHAMBAT Francis
TH	LEDEVIN Stéphane	PINAULT Josette
TH	ZACK Sandra	COURTOIS Philippe
TH	VARIN Nadège	BOISSET Michel
TFB	BODIN Sonia	ARMENGOD Emile

TFB	DORISE Didier	SCRIBOT Philippe
TFB	GUEGUIN Bruno	FRIESTEDT Bernard
TFNB	LE BLOND Jérôme	GLANARD Philippe
TFNB	LAPORTE Gilbert	BOULLAND Patrice
TFNB	GEGU Pierre	BERGIN Edith
CFE	BARATHON Bruno	LOUIDAY David

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Mme Jeanine COLAS et M. Laurent FERRANDIN ont été désignés à l'unanimité membres de la commission de contrôle de la liste électorale pour le collège des élus.

DESIGNATION REPRESENTANTS

Ont été désignés à l'unanimité :

Représentant Défense : Mme GUIHAIRE et M. MEULEAU

Représentant sécurité : Mme GUIHAIRE et M. MEULEAU

Représentant Environnement : M. POSNIC

Référent RGPD : Mmes CAYE COURTOIS et DELENCRE

AMORTISSEMENT D'UNE DÉPENSE - MODIFICATION

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue du Bourg, réalisés en 2018 en partenariat avec Energie Eure et Loir, pour un montant total de 74 850.00 €, le paiement de ces travaux doit faire l'objet d'un amortissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de procéder à une modification de la délibération 2019/09 et d'amortir cette somme selon les modalités suivantes :

- 31 488.43 € correspondant à la seconde partie du versement pour les travaux, sur 10 ans, soit 3149 € par an, à compter de 2020 et 3147.43 € en 2029.

Les crédits seront ouverts aux articles 6811 et 28041582 du budget primitif.

ETUDE DE DEVIS

-Marché de producteurs du 21 juin 2020 :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de faire appel à la Boulangerie COSSOU pour la prestation plateaux repas aux participants (Coût de 10€ maximum par personne).

-Organisation du 14 juillet – prestataires :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit les offres proposées par :

- EZY VIANDES qui propose un buffet froid avec fromage et desserts sur la base de 50 à 100 personnes pour un prix de 16,50 € par personne, avec une livraison à 30 €.
- VINOVALIE pour les vins rouges et rosés pour un total de 210.65 € HT.

-Identification et mise en fourrière animaux errants :

Le conseil municipal avec 11 voix pour et 2 abstentions a retenu les offres suivantes :

ANIMO CONCEPT pour un lecteur de puce PETSCAN d'un montant de 123.75 € HT,
RIBOUCHON pour un chenil de 4m*2m*1.84m d'un montant de 760.20 € HT.
Une demande de devis sera cependant effectuée auprès d'un vétérinaire afin de tenter d'obtenir un tarif professionnel pour le lecteur de puces.
Le règlement de fourrière communale a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

-Bulletin municipal :

A 1 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour, le conseil municipal retient l'offre de la société TIMBREURE pour l'édition et impression du journal nouvelle formule « Ensemble Guainville Autrement » en 350 exemplaires papier pour un coût de 1296.00 € HT.

-Reprise du mur du cimetière :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de faire appel à MORIN MAÇONNERIE pour une découpe et remontage du mur avec fondation pour un montant de 8158.00 HT.

-Entretien des chemins communaux :

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de faire appel à la société DUVAL WILLIAM pour un montant de 300.00 € HT (360.00 TTC.)

ORGANISATION DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation à 6 € par personne pour les habitants de la commune, 15 € par personne pour les habitants hors commune et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Il fixe les prix de la buvette : bière 3.00 €, soda 1.50 €, eau plate 0.50 €, et eau pétillante 1 €. Il autorise Madame le Maire à signer la convention de prêt d'une structure gonflable par l'APE GGMS, pour un coût de location de 80 €.

DESIGNATION DELEGUÉ SMICA

Madame le Maire indique la nécessité de désigner un nouveau délégué suppléant, dans la mesure où les deux autres déléguées désignées par délibération du 26 mai 2020 ne peuvent assurer cette fonction sur une compétence alors qu'elles sont titulaires pour une autre.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Jeannine COLAS déléguée suppléante du SMICA.

CONVENTION ASSOCIATION AAPPMA 28 LA GOUJONNETTE – ETANGS DE LA MOTTE

Afin de relancer l'attractivité de la pêche aux étangs de la Motte, Madame le Maire indique avoir contacté l'association de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) La Goujonnette d'Eure et Loir, représentée par M. Charles CAVAN. Il est proposé aux membres du conseil la création d'une labellisation parcours découverte des étangs ainsi que la mise à disposition de l'exercice du droit de pêche à l'AAPPMA 28 la Goujonnette. La régie de pêche de Guainville sera fermée ; les personnes ayant acquis un titre de pêche auprès de la commune en 2020 pourront continuer à pêcher aux étangs jusqu'à la fin de la saison avec ce même titre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces dispositions et autorise Madame le Maire à signer la convention associée.

PARTICIPATION CITOYENNE

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil accepte la continuité du dispositif Participation Citoyenne et autorise le maire à signer la convention avec l'Etat.

REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil accepte le remboursement des acomptes versés pour la location de la salle des fêtes pour les personnes qui ont annulé leur location suite à l'épidémie de COVID 19.

PRIME COVID

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la prime exceptionnelle COVID aux agents de la commune ayant travaillé pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

- La société Koden propose une solution clé en main pour l'envoi et la réception de courrier par voie dématérialisée. Elle sera étudiée ultérieurement.
- Les travaux de remise en état sur la RD301-2 de Ritoire aux Sablons se sont finis plus tôt que prévus.
- La commission des chemins a effectué la réception des travaux de la rue du Bourg le lundi 15 juin au matin. Il manque une partie de la signalisation par panneaux. Plusieurs devis seront prochainement étudiés en ce sens.
- Le tirage au sort pour les jurés d'assises a été effectué le 12 juin 2020 en mairie de Goussainville. 3 femmes de la commune ont été tirées au sort.

LECTURE DE COURRIERS

M. Poussard alerte le Conseil municipal sur la nécessité de continuer l'adhésion à l'application PanneauPocket.

L'adhésion à PanneauPocket ne sera pas renouvelée du fait du faible taux d'utilisation de l'application par les habitants de la commune.

TOUR DE TABLE

M. Glanard propose d'installer le défibrillateur à l'extérieur de la salle des fêtes afin qu'il soit accessible à tous en cas de problème. Il serait accompagné d'un panneau d'avertissement afin de dissuader toute dégradation. Il suggère également la tenue d'une formation de secourisme pour les élus voire la population.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h15.

